

# Prévention sécurité des vols



Assemblée Générale du vendredi 08 mars 2019

# **Votre Commission Sécurité**

**Président aéroclub: Alain R.**

**CPS: Yves T. et Audrey C.**

**Responsable pédagogique et conseiller technique: Fred B.**

## Accidentologie 2018

- 277 accidents notifiés au BEA ayant entraîné 74 décès
- Pour les avions 17 accidents mortels
  - Manœuvres dangereuses : 2
  - Objectif destination : 3 (passage en IMC)
  - Gestion panne moteur au décollage : 2
  - Pilotage défaillant : 5
  - Rupture cellule : 1
  - Gestion approche GNSS : 1
  - Cause encore inconnue : 3

## Mémo crise accident

Le mémo de crise accident est mis à jour avec les contacts importants.

Notamment le nouveau numéro d'assistance rapatriement FFA  
**08.06.80.28.00.**

Vous le trouverez sur le site du club, au bureau, dans le hangar ou dans chaque avion.

### Contacts Importants

SAMU	15	
POMPIERS	18	112
POLICE NATIONALE	17	
URGENCE AÉRONAUTIQUE	191	
BGTA (1) (NANTES)	02 40 84 80 63	
AERO-CLUB	02 41 58 76 61	
PRESIDENT d'A/C (Alain R.)	07 85 57 62 42	
VICE-PRESIDENT (Jean Yves B.)	07 81 46 12 24	
FI/FE RÉFÉRENT (Fred B.)	06 17 30 84 81	
FI VOLTIGE (Gérard S.)	06 86 28 77 42	
RESP. MECANIQUE (Patrick M.)	06 50 28 01 68	
CHEF D'AERODROME (Fred B.)	06 17 30 84 81	
BRIA	02 28 00 25 70	
ASSISTANCE RAPATRIEMENT FFA	08 06 80 28 00	
ASSUREUR des AERONEFS A/C	06 25 30 81 43	

(1) Brigade de Gendarmerie des transports aériens.



© Capture rectangulaire

## MÉMO DE CRISE ACCIDENT

(D'après la FFA)

# SÉCURITÉ

## Mémo crise accident

Le mémo de crise accident est mis à jour avec les contacts importants.

Notamment le nouveau numéro d'assistance rapatriement FFA  
**08.06.80.28.00.**

Vous le trouverez sur le site du club, au bureau, dans le hangar ou dans chaque avion.

### INCIDENT OU ACCIDENT SUR LA PLATEFORME Pas de SERVICE de CONTRÔLE

#### ✈️ PREVENIR LES SECOURS

- POMPIERS : 18 ou 112 (gsm)
- SAMU : le 15
- SAR (Urgence Aéronautique) : 191

#### ✈️ NOTIFICATION IMMEDIATE :

- BGTA + Gendarmerie territoriale
- BEA (en cas d'accident)
- DSAC Régionale

#### ✈️ IMPORTANT (Valable pour tous les items)

**NOTER TOUTES LES HEURES de vos ACTIONS et le NOM de VOS INTERLOCUTEURS.**

Préciser le plus calmement possible :

- La localisation précise de l'événement.
- Descriptif du nombre de personnes à bord.
- Etat de santé apparent ou constaté des personnes.
- Placer quelqu'un sur la route pour guider les secours.
- S'inquiéter de l'ouverture des accès à l'aérodrome.
- Prévenir les services ATS les plus proches (déclenchement d'aéronefs éventuels).
- Prévenir le Président de l'aéro-club.
- Prévenir le Chef Pilote (ou son représentant).
- Prévenir le Responsable technique du club.
- Prévenir les familles des victimes ou blessés éventuels (prévoir un accompagnement psychologique).

#### ✈️ PREVENTION

- Amener des extincteurs sur place.
- Si avion équipé d'un parachute de cellule : avant toute intervention, prévenir le BEA : 01 48 35 86 54
- Couper les sources électriques et éloigner les produits inflammables.

Lorsque les victimes ou blessés sont dégagés :

- Ne rien toucher ou déplacer, surtout pas l'épave.
- Prendre un maximum de photos (tableau de bord, instruments, position de l'avion, traces de freins, de choc, pièces éloignées de l'avion, etc.).
- Prendre des photos de l'environnement, nature, arbres, clôtures, etc.
- Assurer la sécurité au sol (éloigner les curieux, personne ne touche à rien et pas de gesticulation dans tous les sens, rester calme).

#### ✈️ INVESTIGATIONS - ENQUETE

Le BEA peut ouvrir une enquête de sécurité indépendamment de l'enquête judiciaire. Le déplacement d'une épave ne peut se faire sans l'accord préalable du BEA et seulement quand la BGTA ou les autorités judiciaires et la DGAC ont terminé leurs investigations préliminaires, à la seule condition d'avoir l'autorisation des mêmes autorités. Noter le nom et la qualité des personnes qui vous la donnent et à quelle heure. Si l'épave est isolée, organiser une surveillance de jour comme de nuit. L'aéro-club en est responsable.

### INCIDENT OU ACCIDENT SUR LA PLATEFORME SERVICES du CONTRÔLE ACTIFS

Le déclenchement des secours est effectué par les services du contrôle. En cas de fermeture temporaire des services ATC (notam par exemple), procéder comme si l'aérodrome n'était pas contrôlé.

### INCIDENT OU ACCIDENT à L'EXTERIEUR

*Hors CTR ou en campagne*

- Désigner UN interlocuteur privilégié qui centralise les infos, n° de téléphones ou mobiles.
- Se rapprocher de l'Aéro-club local afin de solliciter leur concours et une aide.
- S'informer de l'état de santé de l'équipage.
- Demander à faire réaliser des photos.
- Si la situation est grave : dépêcher un membre expérimenté du bureau sur place.
- Demander à l'A/C local de bien vouloir assurer le gardiennage de la machine en attendant un relais (objets personnels, etc.).
- Vérifier les fichiers du club:
  - Licence du pilote (validité)
  - Documents de l'avion à jour (assurance, visites, etc.)

### CONSEILS et RECOMMANDATIONS

**N'effectuer aucune déclaration inconsidérée sous le coup de l'émotion, surtout pas à la presse et aux représentants de la justice.**

Chaque accident peut avoir un impact médiatique national. Ne pas hésiter à contacter le service communication de la FFA.

**Se cantonner aux faits; rien qu'aux faits.**

Une seule personne mandatée à répondre, afin d'éviter les contradictions. Ne pas oublier que tout ce qui est déclaré, est consigné et peut porter préjudice aux victimes et à l'A/C.

- Accompagner le Président de l'A/C dans cette difficile épreuve.
- Rencontrer les familles à toutes fins utiles (soutien).
- Contacter la FFA, le CRA pour se faire assister.
- Télécharger les notices et déclarer le sinistre en ligne sur le site FFA.
- En cas d'immobilisation et si souscription à l'assurance de base FFA, contacter FFA Assistance au 08 06 80 28 00 (N'engager aucune dépense sans accord préalable)

[www.ffa-aero.fr](http://www.ffa-aero.fr)

# SÉCURITÉ

## Cartes aéronautiques

Une circulaire nous informe des changements de symboles effectués sur les cartes de navigations

### EVOLUTIONS SUR LES SIGNES CONVENTIONNELS DES CARTES AÉRONAUTIQUES

- Les nouveaux signes conventionnels des cartes aéronautiques portent sur :
- La distinction des installations avec restriction de survol qui sont de type centrale nucléaire par un nouveau symbole,
  - Les symboles des aérodromes qui ne varient plus en fonction de la longueur de la piste principale,
  - Les aérodromes désaffectés qui sont représentés avec un nouveau symbole
  - L'information textuelle altiport sur aérodrome qui n'est plus présente
  - Les aérodromes privés qui sont représentés avec un nouveau symbole
  - Les 3 catégories de symboles sur les aérodromes « ouvert à la circulation publique », « à usage restreint » et « réservé aux administrations de l'Etat » sont remplacées par la notion d'usage « civile », « mixte » ou « militaire ».

### CHANGEMENTS DE SYMBOLOGIE SUR LES CARTES DE NAVIGATION A VUE ET/OU BASSE ALTITUDE GRAND FORMAT

Changement de la symbolisation de certaines installations avec restriction de survol : les centrales nucléaires sont identifiées par un nouveau symbole.

	Ancienne légende	Nouvelle légende
Million 1:500 000 1:250 000		

Le symbole des aérodromes ne varie plus en fonction de la longueur de la piste.

La longueur de la piste principale est présente dans l'étiquette des aérodromes sur la carte 1:500.000.

Les emprises d'aérodromes sont supprimées sur la carte 1:500.000 et conservées sur la carte 1:250.000

	Ancienne légende			Nouvelle légende	
Million	>1000 m	<1000 m			
1:500 000	>2300 m	<2300 m et >1000 m	<1000 m		
1:250 000	>2300 m	<2300 m et >1000 m	<1000 m	>2300 m	<2300 m

Les aérodromes désaffectés changent de symbole

	Ancienne légende	Nouvelle légende
Million 1:250 000		
1:500 000		

L'information altiport ne sera plus présente dans l'étiquette des aérodromes.

Les aérodromes à usage privé ont désormais un symbole spécifique.

	Ancienne légende	Nouvelle légende
Million 1:500 000 1:250 000	 <b>P</b> si AD privé for private AD	AD Privé Private AD

Les 3 statuts "ouvert à la circulation publique"/"agréé à usage restreint"/"réservé aux administrations de l'Etat" sont remplacés par la notion d'usage :

	Nouvelle légende	Piste en dur Hard surfaced runways	Bande ou plateforme Apparel runway or landing strip	Installation Heliport	Hydro- aérodrôme Seaplane landing area
Million 1:500 000	<b>CIVIL : utilisation civile, activité militaire à la marge possible</b> Aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique ou à usage restreint dont l'affectataire principal ou unique est l'aviation civile.				
1:250 000	<b>MIXTE : utilisation principale militaire, mais utilisation civile possible</b> Aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique mais qui ont pour affectataire principal le Ministère des Armées				
	<b>MILITAIRE : pas d'utilisation civile régulière possible</b> Aérodromes réservés aux administrations de l'Etat ou à usage restreint dont le Ministère des Armées est affectataire principal ou unique (certains aérodromes militaires peuvent néanmoins tolérer une activité aéronautique unique ou principale civile basée ou jugée significative par les autorités compétentes)				

## Info Fréquences

### SPÉCIAL ESPACE AÉRIEN DE NANTES

**Pensez à mettre à jour vos cartes VAC !**

**A partir du 28 février 2019 :** Migration vers le 8,33

AVANT le 28 février

APRES le 28 février

#### CHANGEMENT FREQUENCE NANTES SOL

121,650



121,655

#### CHANGEMENT FREQUENCE NANTES APPROCHE

124,425



124,430

#### CHANGEMENT FREQUENCE NANTES ATIS

126,925



126,930

# SÉCURITÉ

## MAIS QUELLES DIFFÉRENCES ENTRE OD / DTO / ATO ?



### Tableau comparatif OD / DTO / ATO

OD: Organisme déclaré

DTO: Organisme de formation déclaré

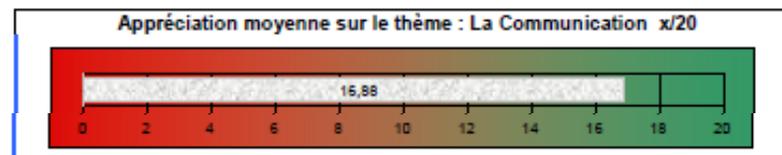
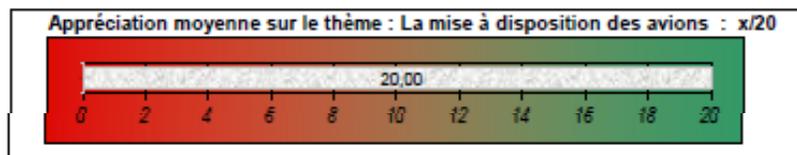
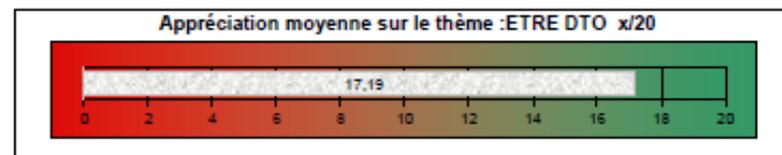
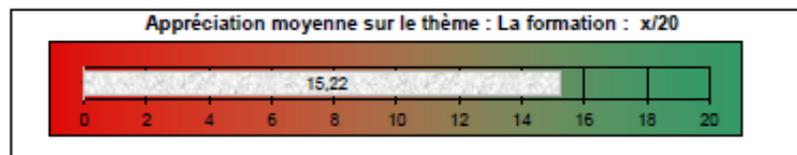
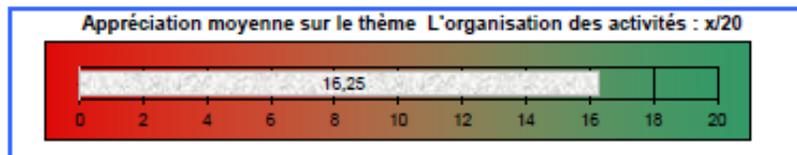
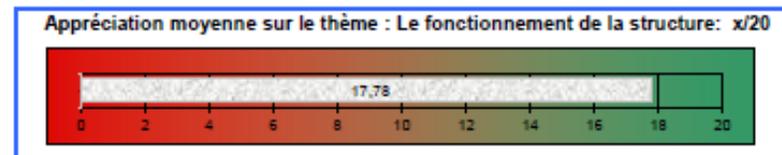
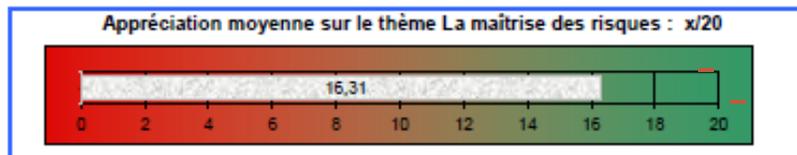
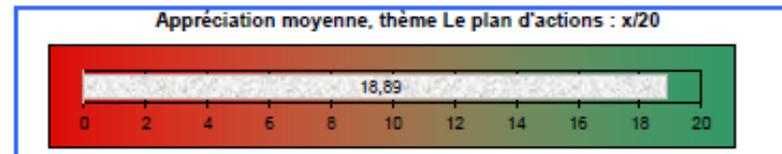
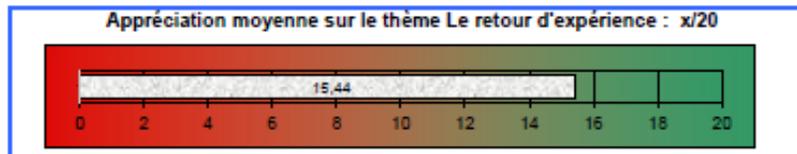
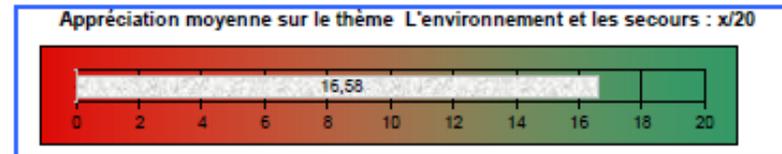
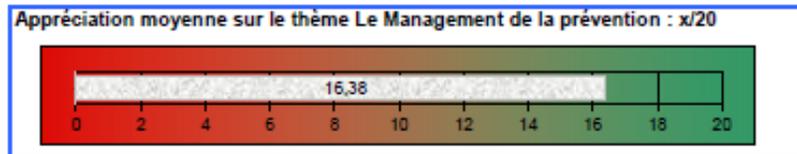
ATO: Organisme de formation approuvé

Source: Europe Air Sports



Item	OD	DTO	ATO
Organisme	Déclaré (Declaration)	Déclaré (Declaration)	Approuvé
Licences LAPL, PPL	Oui	Oui	Oui
Qualifications additionnelles	Oui	Oui	Oui
EIR, Basic IR,	Non	Non	Oui
Dirigeant responsable	Non	Non (Représentant légal)	Obligatoire
Responsable pédagogique	Non	Obligatoire (Peut être le repr. légal)	Obligatoire
Responsable du suivi de la conformité réglementaire	Non	Non	Obligatoire
Correspondant prévention/sécurité	Non	Non <u>mais recommandé FFA</u>	Obligatoire
SGS	Non	Non	Obligatoire
Suivi de la conformité réglementaire	Non	Non (Surveillance basée sur le risque)	Obligatoire
Manuel d'opérations	Non	Non	Obligatoire
Programmes de formation approuvés	Non	Non (Programmes de formation vérifiés)	Obligatoire

## Bilan



## Actions menées en 2018

- Validation ATO
- RGPD (Règlementation générale pour la protection des données).
- Accès aux avions ( verrouillage des hangars, Sécurisation des clés).
- Accès Aéroclub: Digicode
- Réunions à thème: AVRIL: préparation d'une navigation  
JUIN: Constructeurs amateurs  
NOVEMBRE: L.E.M

# SÉCURITÉ

**GO ou NO GO ????**

Création de LEM par avion, avec l'aide de Fred.  
Une aide supplémentaire dans votre prise de décision

## A venir pour 2019

### LISTE MINIMALE D'ÉQUIPEMENTS (LME)

CESSNA 172 : FGAXZ



Tableau 1 : Liste des équipements dont la panne ou le mauvais fonctionnement interdit, permet sous conditions ou n'interdit pas l'exécution d'un vol.

- LEM (liste d'équipements minimum)
- Accueil des nouveaux membres
- Procédures en cas d'incendie

Équipement dont la panne ou le mauvais fonctionnement <b>interdit l'exécution d'un vol</b>	
<p>Compas Voyant pression d'huile Voyant pression essence Voyant bas niveau essence Anémomètre Altimètre Bille Commande de richesse Tachymètre Commandes de vol Magnétos Indicateur pression d'huile Volets bloqués en position sortis</p>	<p><b>NO GO</b></p>
Équipement dont la panne ou le mauvais fonctionnement <b>permet sous conditions l'exécution d'un vol</b>	
Voyant charge alternateur.....	Sous réserve que l'indicateur de tension batterie fonctionne
Horizon artificiel.....	Sous réserve de conditions météo
VOR.....	Si en vol local ou si GPS en fonctionnement
Conservateur de cap (directionnel).....	Si en vol local ou si GPS en fonctionnement
COM 2.....	Sous réserve que la COM 1 fonctionne
COM 1.....	Sous réserve que la COM 2 fonctionne
ATC (Transpondeur).....	Si vol local ou vol sans entrer dans les espaces aériens contrôlés
Indicateur tension batterie.....	Sous réserve que le voyant de charge alternateur fonctionne
Indicateur de température d'huile.....	Sous réserve que l'indicateur de pression d'huile fonctionne et dans le cadre d'un vol de convoyage pour réparation uniquement
Robinet sélection réservoir.....	Prendre en compte modification de performances associées (autonomie et centrage)
Volets bloqués en position rentrés.....	Selon longueur des pistes utilisées
Avertisseur décrochage.....	Vol d'élèves en solo interdits
Jaugeurs réservoirs essence.....	Sous réserve que le voyant bas niveau essence fonctionne
Feu anticollision.....	Sous réserve des conditions météo
Équipement dont la panne ou le mauvais fonctionnement <b>n'interdit pas l'exécution d'un vol</b>	
Inverseur jour/nuite des voyants	
Voyant de sortie des volets	
Indicateur dépression gyros	
Indicateur de virage	
Variomètre	
Indicateur température cylindres	
Indicateur température carburateur	
Indicateur EGT	
Pompe électrique	

# SÉCURITÉ

## Aérogest

 [Aéroclub du Pontreau](#) [RexFFA.fr](#)  (Pilote)

MON COMPTE ▼ RÉSERVATIONS ▼ MESSAGES + ▼ DÉCONNEXION

### Messages généraux

#### MESSAGE AUX ADHÉRENTS

A partir du 1er février 2019  
Le code d'accès au bureau sera :   
Le code du coffre et l'accès aux pages protégées du site :

Vous êtes tous invités à l'assemblée générale qui aura lieu le **8 mars 2019**  
Fichiers et documents à télécharger depuis votre page [agenda](#) du site.

[Toutes les informations sur votre site](#)

REDIRECTION VERS PLANNING

### Dates importantes

 **Validité visite médicale**  
Expire le 16/06/2019

 **Validité licence de pilote**  
Expire le 31/05/2020

## Retour d'expérience

↳ Aéroclub du Pontreau Cholet (Pilote)

[Aide en ligne](#)

[Consultation...](#) [Documents](#) [Déposer une déclaration](#) [Abonnement](#)

[X](#)

### Bienvenue sur le système REX des aéroclubs

Il vous permet, de manière anonyme, de communiquer avec le Correspondant Sécurité de votre Club pour tout événement vécu en lien avec la sécurité, de proposer toute mesure allant dans le même sens et de consulter les retours publiés tant localement que nationalement pour bénéficier du Retour d'Expérience de l'ensemble des pilotes. RexFFA est également accessible depuis votre smartphone ou tablette.

Développé en partenariat avec Cap-Logiciels, éditeur des solutions Aerogest®



# SÉCURITÉ

## Retour d'expérience

- Confidentiel
- Anonyme
- Géré par les administrateurs SGS
- Partage d'expérience pouvant rendre service aux autres pilotes
- Outils d'amélioration de la sécurité

# SÉCURITÉ

# BONS VOLS

*Une fois que vous aurez goûté au vol, vous marcherez à jamais les yeux tournés vers le ciel, car c'est là que vous êtes allés, et c'est là que toujours vous désirerez ardemment retourner.*

*Léonard de Vinci*

